

# Appel à candidature

*TALM-Le Mans X Bonus*

## ■ RÉSIDENCE LES AFFLUENTES

À destination des jeunes diplômé·es 2023,  
2024 et 2025 de TALM-Le Mans

---

## CONTEXTE

### ■ L'École supérieure d'art et de design TALM – Tours, Angers, Le Mans

Accompagner les jeunes diplômé·es dans leur parcours d'insertion professionnelle est un enjeu pour les écoles supérieures d'art et de design. Le dispositif de résidences Les Affluentes, initié par TALM, s'inscrit pleinement dans cette perspective.

Les Affluentes renvoient à la dynamique des rivières du territoire de TALM (la Maine, la Mayenne, la Jouanne, la Vienne, le Loir, l'Indre, etc.) qui se nourrissent et s'enrichissent d'apports mutuels et constants, au cœur du bassin fluvial de la Loire. Les résidences se déploient donc selon une géographie particulière et empruntent au modèle environnemental sa logique écosystémique pour fédérer un ensemble significatif d'acteurs interrégionaux.

Les Affluentes sont portées par les trois sites de TALM, en partenariat avec des structures publiques et privées de leurs territoires.

Dans ce cadre, et afin d'enrichir le parcours des artistes diplômé·es de TALM et renforcer leur professionnalisation, TALM-Le Mans et BONUS s'associent pour mettre en place un dispositif de soutien permettant à 2 jeunes diplômés de TALM-Le Mans de bénéficier pendant 4 mois d'une résidence à Bonus à Nantes en 2026.

### ■ Bonus

Bonus propose des ateliers d'artistes, un espace d'exposition, un atelier de production tourné vers les pratiques d'impression et d'édition, des actions à destination des publics, des résidences d'artistes, des bureaux pour les associations et plus encore. Le projet Bonus incarne une dimension coopérative dont l'objectif est de susciter la mutualisation, les réflexions collectives, des projets entre les artistes, avec les associations et tout autre acteur de l'écosystème arts visuels de l'agglomération nantaise. Bonus se définit comme un incubateur de dynamiques artistiques, un soutien à l'émergence de projets artistiques.

Bonus gère dix-huit ateliers, répartis sur deux sites à Nantes : le 39 rue Félix Thomas, au bord de l'Erdre dans le quartier Saint-Félix, et l'Îlot des Îles au cœur du Quartier de la Création.

Au 39 rue Félix Thomas se trouve le pôle associatif Félix Thomas, un espace municipal dont Bonus est partie prenante. Le bâtiment, rythmé par une vie associative diversifiée et dynamique, abrite une partie du projet Bonus :

- le siège social et administratif de l'association ;
- 3 bureaux occupés par des associations des arts visuels ;
- 10 ateliers d'artistes ;
- le Pôle Print : espace destiné aux tirages photographiques numériques grands formats ainsi qu'à l'impression en risographie ;
- 1 hall multifonction de 80 m<sup>2</sup> ;
- 1 cuisine équipée de 35 m<sup>2</sup> ;
- 1 connexion internet haut débit ;
- 1 WC ;
- 2 points d'eau partagés
- des outils mutualisés ;
- 1 studio photo.

Le site de Félix Thomas est accessible toute l'année : 365j /365j et 24h/24h.

---

## CONDITIONS D'ACCUEIL ET DE TRAVAIL PROPOSÉES AUX ARTISTES

Les 2 artistes lauréats bénéficieront :

- d'une mise à disposition d'un atelier pendant 4 mois à Bonus (site Félix Thomas) du 2 mars au 2 juillet 2026 ;
- d'une bourse de résidence de 2 000 € ;
- d'un accompagnement artistique et professionnel ;
- d'une mise en réseau avec l'ensemble des artistes de Bonus, ainsi qu'avec des professionnels extérieurs, selon les projets des 2 lauréat·es ;
- d'un accès aux ressources de TALM-Le Mans ;
- d'informations administratives, sociales, fiscales et juridiques ;
- d'un suivi individuel ;
- d'un événement de valorisation (ouverture d'atelier, rencontre, accrochage...)

Le logement, les frais de transport et les repas ne sont pas pris en charge dans le cadre de la résidence.

## ENJEUX SPÉCIFIQUES

Les jeunes diplômés sont invités à être disponibles sur le temps de la résidence et à être actif·ves dans le processus d'insertion professionnel, à travers :

- une présence régulière dans l'atelier ;
- la production d'une ou plusieurs pièce·s ;
- la prise d'initiatives ;
- le respect des contraintes.

## À QUI S'ADRESSE L'APPEL À CANDIDATURE ?

Cet appel à résidence s'adresse aux titulaires du Diplôme national supérieur d'expression plastique (années 2023, 2024 ou 2025) issu·es de TALM-Le Mans.

Les diplômé·es qui ont déjà bénéficié du dispositif *Les Affluentes* les années précédentes ne seront pas prioritaires.

## LE COMITÉ DE SÉLECTION

Le comité de sélection est composé de : Christian MORIN, directeur général de l'ESAD-TALM par intérim et directeur de TALM-Le Mans, d'enseignant·es de TALM-Le Mans, de Mélaine Rouger, responsable de la professionnalisation de TALM, et de Laurent Moriceau, chargé de coordination et de développement de BONUS.

Outre l'évaluation du parcours du candidat, les membres du comité, accorderont une attention particulière à la qualité artistique du projet, à l'argumentaire présenté autour de la valeur ajoutée de cette perspective de résidence à Bonus, au protocole de travail envisagé et aux contacts ou partenariats déjà établis.

---

## CALENDRIER

- Diffusion de l'appel à candidature : 8 décembre 2025 - 7 janvier 2026
- Date limite d'envoi du dossier de candidature : 7 janvier 2026, 23h59
- Comité de sélection : semaine du 12 janvier 2026
- Réponse aux candidat.es : semaine du 12 janvier 2026
- Période de résidence à Bonus : 2 mars au 2 juillet 2026

## MODALITÉS DE CANDIDATURES

Chaque candidat soumet :

- un dossier artistique (texte·s et iconographie) comprenant des réalisations représentatives de sa démarche et de ses recherches ;
- un C.V. ;
- une lettre motivation incluant (2 à 4 pages maximum) :
  - une description des raisons pour lesquelles votre travail justifie la nécessité de cette résidence d'un point de vue à la fois artistique et de réseau professionnel ;
  - le projet artistique que vous souhaiteriez mener à bien à BONUS ;
  - vos envies / besoins d'accompagnement.

Conditions d'éligibilité, outre la qualité du travail artistique/de design et du projet de création soumis :

- être titulaire du Diplôme national supérieur d'expression plastique (2023, 2024, 2025) ;
- être diplômé·e de TALM-Le Mans ;
- être en mesure de prendre en charge son logement à Nantes ;
- garantir une implication continue et communiquer régulièrement l'état d'avancement du projet à la responsable de la professionnalisation de TALM.

Toutes les pratiques relevant du domaine des arts visuels sont éligibles. À noter que les pratiques trop bruyantes seront exclues.

Toute candidature incomplète ou hors-délai sera rejetée, sans recours possible.

Les dossiers sont à adresser par mail à : [professionnalisation@talm.fr](mailto:professionnalisation@talm.fr)

À intégrer dans l'objet du mail : CANDIDATURE TALM x BONUS / NOM ET PRÉNOM

- **Date limite d'envoi : 7 janvier 2026, 23h59.**

---

## ANNEXE

Vues de l'atelier à Bonus - Site de Félix Thomas  
Visuels : © Bonus

